

24 ème Pardon Batellerie Plaisance Marine  
29 /09/2018 et 30/09/2018

## Formulaire d'inscriptions Brocante

Prix 3€ Par mètre pour l'entièreté du week-end

**Avec Paiement en avance sur le Compte et dossier rempli ATTENTION le Paiement effectué le jour même 5€ du mètre**

Même si les brocanteurs ne viennent que le samedi ou le dimanche.

**LE PRIX N'EST PAS DIVISIBLE.**

Le document doit-être envoyé par email : [brocante@pardondemarchienne.be](mailto:brocante@pardondemarchienne.be)

Toute réservation pour un emplacement à la brocante n'est valide que si ce document est dûment rempli et envoyé pour le 15/09/2018 et payée au préalable sur le compte

**N° BE68 0017 4310 3134 (BIC: GEBA BE BB)**

Le comité se réserve le droit d'exclure ou de refuser toutes personnes qui ne respecteraient pas le règlement suivant.

**Pas de remboursement si pas présent sauf exception**

Nom de l'exploitant du stand(\*) : .....

Genres d'expo (\*) : .....

Personne de contact (\*) : .....

Nom de la société ou particulier : .....

Rue (\*) : ..... Numéro(\*) : .....

Code postal(\*) : ..... Ville(\*) : .....

Téléphone(\*) : ..... Fax : .....

E-mail : .....

Longueur en mètres(\*).....ELECTRICITE.....oui/non (entourer le choix)

Pour l'électricité : **Prix 10 € par stand** avec renseignements de l'utilisation

**Par courrier au siège de l'a.s.b.l. 48 rue du nord 6060Gilly**

Pour tous renseignements et inscription contacter avant le 15 septembre 2018

**GSM : 0487/76.18.81.Ou 0474/30 13 45**

**Ou email : [brocante@pardondemarchienne.be](mailto:brocante@pardondemarchienne.be)**

**Aucune boissons similaires à celles vendues à la guinguette et à la buvette du «Comité du Pardon », ne Seront vendues, ni par les brocanteurs, ni par les riverains, ni par les commerçants, ni par les stands.**

**Les marchands doivent répondre à toutes les exigences légales pour les ventes et gestion de L'alimentation.**

**Les commerces d'alimentations doivent répondre aux exigences et réglementations de L'afsca, des pompiers et fluxys.**

**L'exposant est responsable de la propreté de son stand et des alentours.**

**L'exposant occupera l'emplacement désigné par le comité.**

**Le comité du Pardon n'est pas responsable en cas d'accident, dégâts corporels, de vol et dégâts matériels et Cause naturel.**

Lu et Approuvé signature et date